



Port d'uniforme sans indication dans le contrat

Par **Cyryl**, le **28/01/2009** à **18:27**

Bonjour,

Je travail comme réceptionniste dans un hotel qui vient d'etre repris par le groupe accor.

Le groupe refait l'hotel pour etre aux normes accor.

Dans le contrat d'embauche que j'ai signé avant la reprise du groupe, n'était pas prévu le port d'un uniforme.

J'ai appris récemment que le groupe veut me faire porter un uniforme (qui ne me plait pas d'ailleurs).

Est ce que je suis en droit de refuser le port de cet uniforme (sachant que je n'ai pas signé pour le port d'un uniforme).

Merci de votre réponse
Cyryl